

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 980 519 sis au 401 – 405, 1^{re} Avenue, portant le matricule 9872-19-1675.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 4.2.3 concernant la largeur d'un terrain lorsque celui-ci est adjacent à un cours d'eau; soit pour une diminution de la largeur à 21.23 mètres au lieu de 30 mètres. Cet emplacement était déjà dérogatoire avec une largeur de 27.07 mètres. Cette opération cadastrale aura pour effet de rendre conforme le lot voisin.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 19 octobre 2017.

France Marcotte
Greffière